

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

<p>Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (aucun ne délivre de crédits ECTS)</p> <p>* mode (2) : choix de la meilleure note entre d'une part la moyenne des notes à toutes les évaluations et d'autre part la note de la dernière évaluation.</p> <p>* mode (4) : moyenne de toutes les évaluations.</p> <p>Modalité d'application de la seconde chance</p> <p>* Pour les UE en ECI, tous les éléments constitutifs donnent lieu à au moins deux évaluations. A l'échelle de chaque UE, le nombre de notes est systématiquement supérieur ou égal au minimum requis pour garantir la seconde chance.</p> <p>* Pour les autres UE, la seconde session représente la deuxième chance.</p> <p>Règles de prise en compte des absences</p> <p>* Pour les éléments en mode ECI, un CC de substitution est organisé en fin de semestre pour les étudiants ABJ (disposition du paragraphe 3.2.2 du guide des MCC).</p> <p>* Pour les éléments donnant lieu à une seconde session, toute absence justifiée ou non se traduit par la note 0/20.</p> <p>Règles de compensation</p> <p>* Au sein d'un semestre, il y a compensation entre les 5 UE qui le constituent.</p> <p>* La compensation s'opère également entre les 2 semestres du niveau L1.</p> <p>Règles concernant le statut AJAC</p> <p>* Un étudiant n'ayant pas validé le L1 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure L2</p> <p>Précisions concernant les colles</p> <p>* Au niveau des MCC, les colles sont intégrées aux éléments concernés. Elles correspondent à une des évaluations de l'élément qui prend une forme spécifique au groupe CUPGE.</p> <p>sujet différent et tiré au sort. A l'issue des 30 minutes imparties pour sa réalisation, une correction immédiate est réalisée par l'enseignant en présence de l'étudiant pour assurer un encadrement individualisé.</p> <p>* Le code SPULCOL1 pour les colles en L1-CUPGE est ainsi seulement destiné à la déclaration sous OSE des heures accordées aux enseignants pour un tel encadrement.</p> <p>Règles concernant les TP</p> <p>* Si un élément constitutif contient une note de TP (précisé dans les remarques) et si cette note est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle sera définitivement acquise et conservée que ce soit en cas de session 2 ou en cas de redoublement, sauf si le contenu pédagogique du ou des TP est modifié.</p>

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Régulier : oui
 Régime spécial : non
 Erasmus : oui
 Enseignement à distance : non

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, EQUIVALENC E UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Evaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles					
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins / assiduité)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)			Durée	Part CT			
SEMESTRE 3																								
SPHULS3	SPHUL3A			Disciplinaire 1	5																			
SPHULS3	SPHUL3A	O	YSPHL3A1	Champs et interactions 1		PHYSL2_201		écrit	3	mode (4)											1			
SPHULS3	SPHUL3B			Disciplinaire 2	5																			
SPHULS3	SPHUL3B	O	YSPHL3B1	Physique du mouvement 2		PHYSL2_201		écrit	3	100%				écrit	1h30	70%					1	Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%		
SPHULS3	SPHUL3C			Disciplinaire 3	5																			
SPHULS3	SPHUL3C	O	YSPHL3C1	Techniques de calcul 3		PHYSL2_201		écrit	3	mode (4)												1		
SPHULS3	SPHUL3D			Transversale	5																			
SPHULS3	SPHUL3D	O	SPHUL3D1	Calcul scientifique 1		PHYSL2_202		écrit	3	mode (4)												3/4	Elément identique à SPHUL3D1	
SPHULS3	SPHUL3D	O	YSMEL3E1	Anglais (S3)		MECAL2_201		écrit	2	mode (4)												1/4		
SPHULS3	SPHUL3E			Personnalisation 1	5																			
SPHULS3	SPHUL3E	O	YSPHL3E1	Thermodynamique physique 2		PHYSL2_201		écrit	3	100%				écrit	1h30	70%						1	Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%	
SPHULS3	SPHUL3F			Personnalisation 2	5																			
SPHULS3	SPHUL3F	O	YSMEL3A1	Mécanique 3		MECAL2_201		écrit	2	100%				écrit	1h30	100%						1/2		
SPHULS3	SPHUL3F	O	YSPHL3E3	Physique appliquée 2		PHYSL2_202		écrit	3	100%				écrit	1h30	70%						1/2	Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%	
SEMESTRE 4																								
SPHULS4	SPHUL4A			Disciplinaire 1	5																			
SPHULS4	SPHUL4A	O	YSPHL4A1	Champs et interactions 2		PHYSL2_201		écrit	3	100%				écrit	1h30	70%						1	Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%	
SPHULS4	SPHUL4B			Disciplinaire 2	5																			
SPHULS4	SPHUL4B	O	YSPHL4B1	Oscillateurs & Ondes 2		PHYSL2_201		écrit	3	100%				écrit	1h30	70%						1	Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%	
SPHULS4	SPHUL4C			Disciplinaire 3	5																			
SPHULS4	SPHUL4C	O	YSPHL4C1	Introduction à la physique quantique et statistique		PHYSL2_201		écrit	3	mode (4)													1	
SPHULS4	SPHUL4D			Transversale	5																			
SPHULS4	SPHUL4D	O	SPHUL4D1	Projet personnel étudiant 2		PHYSL2_202		écrit + oral	2	mode (4)													1/4	Elément identique à YSPHL4D1
SPHULS4	SPHUL4D	O	SPHUL4D2	Techniques d'expression		PHYSL2_202		écrit	3	mode (4)													1/2	Elément identique à YSPHL4D2 - Si l'effectif est inférieur à 30 étudiants, une des évaluations écrites sera remplacée par un oral.
SPHULS4	SPHUL4D	O	YSMEL4E1	Anglais		MECAL2_201		écrit + oral	2	mode (4)													1/4	
SPHULS4	SPHUL4E			Personnalisation 1	5																			
SPHULS4	SPHUL4E	O	YSPHL4E1	Méthodes mathématiques pour la physique et l'ingénierie		PHYSL2_201		écrit	4	mode (4)													1	
SPHULS4	SPHUL4F			Personnalisation 2	5																			
SPHULS4	SPHUL4F	O	YSMEL4A1	Mécanique 4		MECAL2_201		écrit	2	100%				écrit	1h30	100%							1/2	
SPHULS4	SPHUL4F	O	YSPHL4F1	Physique appliquée 3		PHYSL2_202		écrit	3	100%				écrit	1h30	70%						1/2	Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%	

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
 règles de prise en compte des absences aux épreuves
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
 En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance
 autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire Une moyenne aux semestres attendue pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

<p>Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (aucun ne délivre de crédits ECTS) * mode (4) : moyenne de toutes les évaluations</p> <p>Modalité d'application de la seconde chance * Pour les UE en ECI, tous les éléments constitutifs donnent lieu à au moins deux évaluations. A l'échelle de chaque UE, le nombre de notes est systématiquement supérieur ou égal au minimum requis pour garantir la seconde chance. * Pour les UE, la seconde session représente la deuxième chance.</p> <p>Règles de prise en compte des absences * Pour les éléments en mode ECI, un CC de substitution est organisé en fin de semestre pour les étudiants ABJ (disposition du paragraphe 3.2.2 du guide des MCC). * Pour les éléments donnant lieu à une seconde session, toute absence justifiée ou non se traduit par la note 0/20.</p> <p>Règles de compensation * Au sein d'un semestre, il y a compensation entre les 5 UE qui le constituent * La compensation s'opère également entre les 2 semestres du niveau L2</p> <p>Règles concernant le statut AJAC * Un étudiant n'ayant pas validé le L2 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure L3, à condition d'avoir validé le L1.</p> <p>Précisions concernant les colles * Au niveau des MCC, les colles sont intégrées aux éléments concernés. Elles correspondent à une des évaluations de l'élément qui prend une forme spécifique au groupe CUPGE. sujet différent et tiré au sort. A l'issue des 30 minutes imparties pour sa réalisation, une correction immédiate est réalisée par l'enseignant en présence de l'étudiant pour assurer un encadrement individualisé. * Le code SPULCOL2 pour les colles en L2-CUPGE est ainsi seulement destiné à la déclaration sous OSE des heures accordées aux enseignants pour un tel encadrement.</p> <p>Règles concernant les TP * Si un élément constitutif contient une note de TP (précisé dans les remarques) et si cette note est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle sera définitivement acquise et conservée que ce soit en cas de session 2 ou en cas de redoublement, sauf si le contenu pédagogique du ou des TP est modifié.</p>

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)